

Comment s'inscrire ?

Une inscription en 4 étapes :

1. Rendez-vous sur fluo.grandest.fr/scolaire. Des tutoriels sont disponibles sur cette page pour vous aider.
2. Cliquez sur « **Mon dossier transport scolaire** » : une nouvelle page s'ouvre.
3. a. Il s'agit de votre première inscription au transport scolaire ? Cliquez sur « Je crée un compte ».
b. Vous avez déjà inscrit un de vos enfants au transport scolaire de la Région Grand Est ? Connectez-vous à votre compte.
4. Remplissez le formulaire en vous reportant au tutoriel si besoin.

La carte Fluo à 1 € :

Ajoutez une **carte Fluo à 1 €** pour votre enfant au moment de son inscription au transport scolaire. La carte Fluo, c'est :

- Une **réduction de -50% sur les tickets unitaires** du réseau de cars Fluo², et sur les billets TER Fluo (trains et cars),
- Les week-ends et jours fériés, **cette réduction s'applique également à un accompagnant** dans les TER Fluo.
- Et combiné à la carte de transport scolaire, cela lui donne droit d'accéder aux cars Fluo² pendant certaines plages horaires sur simple présentation de sa **carte scolaire munie de la pastille rose « carte fluo »**.

Ces plages horaires sont définies en vert ci-dessous :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
	8h15 - 15h30 à partir de 18h
Mercredi	
	8h15 - 11h30 à partir de 12h30
Week-end et vacances scolaires	
	Toute la journée

En-dehors de ces périodes, votre enfant peut circuler dans les cars Fluo en bénéficiant du tarif réduit.

(2) Sur l'ensemble de la région à l'exception du Bas-Rhin.

À partir du 5 juin 2025

INSCRIVEZ-VOUS AU TRANSPORT SCOLAIRE !



Rendez-vous sur
fluo.grandest.fr/scolaire

et inscrivez-vous avant le **11 juillet**
pour recevoir la carte de transport
avant la rentrée.



L'offre de transport scolaire Fluo

EN BREF !

Pour les élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat (CFA, lycées généraux, lycées professionnels et agricoles, EREA, internats) :

-  un statut d'ayant droit ouvert sur **trois critères** (+ d'infos en dernière page)
-  un aller-retour quotidien
-  un tarif pour les **ayants droit** collégiens et lycéens : 105 €
-  la gratuité pour les ayants droit en école primaire
-  de **nombreux avantages** pour les détenteurs de la carte Fluo !

Inscrivez-vous avant le **11 juillet** pour recevoir la carte de transport scolaire avant la rentrée¹.

Le saviez-vous ?

La participation des familles correspond à 7% du **coût réel du transport (1450 €/an/élève)** mis en place pour un élève, depuis la maternelle jusqu'au lycée. Les 93 % restants sont pris en charge par la Région et donc par l'ensemble des contribuables du Grand Est, indépendamment de leur usage des transports scolaires, soit 1345 €/an/élève.

Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

Les élèves de la maternelle jusqu'au baccalauréat (lycées généraux, CFA, lycées professionnels et agricoles, EREA, internats) sont considérés comme **ayant droits** et bénéficient du transport scolaire, s'ils répondent aux trois critères cumulés ci-dessous :

- Résider en Région Grand Est,
- Être scolarisés dans une commune autre que la commune de résidence,
- Être scolarisés conformément à la carte scolaire définie par l'Éducation Nationale.

Les élèves **non ayants droit** peuvent avoir accès aux cars dans la limite des places disponibles.

Dans tous les cas, **vous devez obligatoirement procéder à l'inscription de votre enfant pour bénéficier du transport scolaire**, de la maternelle au lycée.

Combien coûte le transport scolaire ?

Une participation annuelle est demandée aux familles en fonction du niveau et du statut de l'élève :

	AYANT DROIT	NON AYANT DROIT
Maternelles et élémentaires	0 €	173 €
Collégiens et lycéens	105 €	173 €

Pour toute information sur le transport scolaire Fluo, rendez-vous sur **fluo.grandest.fr/scolaire**

(1) Inscription toujours possible après cette date mais la réception de la carte avant la rentrée n'est pas garantie.